



Assemblée générale

Distr. générale
27 juin 2017
Français
Original : anglais

Comité des conférences

Session de fond de 2017

5-11 septembre 2017

Ordre du jour et programme de travail pour 2017

À sa session d'organisation, le 21 juin 2017, le Comité des conférences a approuvé l'ordre du jour de sa session de fond de 2017, dont le projet annoté lui avait été présenté par le Secrétariat (voir [A/AC.172/2017/L.1](#), annexe). Le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences ([A/72/116](#)), structuré de façon stratégique et rationalisée, sera publié ultérieurement. On trouvera dans le présent document l'ordre du jour de la session de fond, pour approbation par le Comité.

Toutes les questions touchant la gestion des conférences et faisant l'objet de rapports réguliers au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Plan des conférences » seront traitées dans un rapport de synthèse. Des statistiques et autres données pertinentes seront présentées sous forme de renseignements complémentaires. À sa session d'organisation, le Comité a également décidé, comme il l'a fait les années précédentes, de faire figurer dans son programme de travail pour 2017 les réunions d'information tenues par le Secrétariat sur les questions relatives à la gestion des conférences qui présentent un intérêt pour les États Membres. Il est proposé de tenir une desdites réunions le 30 août 2017, en vue de préparer la session de fond. D'autres réunions peuvent être programmées à la demande des États Membres.

À sa session d'organisation, le Comité a également reconfirmé les dates de sa session de fond, qui se tiendra du mardi 5 au mardi 11 septembre 2017. Son programme de travail sera comparable à celui des années précédentes : le Comité se réunira officiellement les 5 et 6 septembre, tiendra des consultations les 7 et 8 septembre, en tant que de besoin, et conclura ses travaux le 11 septembre.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Gestion des réunions :
 - a) Adoption du projet de calendrier biennal des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2018 et 2019;
 - b) Demandes de dérogation au paragraphe 7 de la section I de la résolution [40/243](#) de l'Assemblée générale;



- c) Demandes de dérogation présentées entre les sessions du Comité.
 - d) Utilisation des ressources affectées aux services de conférence par des organes de des Nations Unies;
 - e) Prestation de services d'interprétation aux réunions des organes autorisés à se réunir « selon les besoins »;
 - f) Prestation de services d'interprétation aux réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres;
 - g) Réunions tenues par des organes hors du centre de conférence où ils ont leur siège;
 - h) Utilisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi;
 - i) Utilisation du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique;
3. Gestion de la documentation.
- a) Respect des délais de soumission, de traitement et de publication des documents;
 - b) Distribution simultanée des documents;
 - c) Numérisation et mise en ligne de documents anciens de l'Organisation qu'il importe de préserver.
4. Dotation en effectifs.
5. Installations et accessibilité.
- a) Utilisation des locaux de l'ONU;
 - b) Accessibilité.
6. Évaluation de la qualité des services de conférence.
7. Organisation des travaux.
8. Adoption du rapport et dates proposées pour la session d'organisation et la session de fond de 2018.

Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

2. Gestion des réunions

a) Adoption du projet de calendrier biennal des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2018 et 2019

Le projet de calendrier biennal des conférences et réunions pour 2018 et 2019 a été établi en application de la section I de la résolution 71/262 concernant le plan des conférences.

Documentation : Projet de calendrier biennal des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2018 et 2019 ([A/AC.172/2017/L.2](#))

b) Demandes de dérogation au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale

Dans le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/72/116), le Secrétariat a présenté les demandes reçues conformément au paragraphe 15 de la résolution 47/202 A et au paragraphe 7 de la section I de la résolution 40/243 afin que le Comité se prononce sur celles-ci.

Documentation : Lettre adressée au Président de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale par le Président du Comité des conférences (A/72/116)

c) Demandes de dérogation présentées entre les sessions du Comité

Le Secrétariat a préparé un récapitulatif des demandes de dérogation au calendrier des conférences et réunions approuvé pour 2017, accompagné d'informations sur les décisions prises par le Comité.

d) Utilisation des ressources affectées aux services de conférence par des organes de l'ONU

Le Secrétariat a fait rapport sur la question, conformément aux paragraphes 13 à 21 et 26 de la résolution 71/262.

Documentation : Une analyse statistique de l'utilisation prévue et effective des ressources affectées aux services de conférence mis à la disposition des organes dont les réunions sont inscrites au calendrier dans les quatre centres de conférence est communiquée au Comité en tant que complément d'information.

e) Prestation de services d'interprétation aux réunions des organes autorisés à se réunir « selon les besoins »

Le Secrétariat a fait rapport à ce sujet dans le document A/72/116, conformément au paragraphe 22 de la résolution 71/262.

f) Prestation de services d'interprétation aux réunions des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres

Le Secrétariat a fait rapport à ce sujet dans le document A/72/116, conformément aux paragraphes 23 à 25 de la résolution 71/262.

g) Réunions tenues par des organes hors du centre de conférence où ils ont leur siège

Le Secrétariat a fait rapport à ce sujet dans le document A/72/116, conformément au paragraphe 36 de la résolution 71/262.

h) Utilisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi

Le Secrétariat a fait rapport à ce sujet dans le document A/72/116, conformément au paragraphe 27 de la résolution 71/262.

i) Utilisation du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique

Le Secrétariat a fait rapport à ce sujet dans le document A/72/116, conformément aux paragraphes 28 à 30 de la résolution 71/262.

3. Gestion de la documentation

a) Respect des délais de soumission, de traitement et de publication des documents

Le Secrétariat a fait rapport à ce sujet dans le document [A/72/116](#), conformément aux paragraphes 64 à 74 de la résolution [71/262](#).

b) Distribution simultanée des documents

Le Secrétariat a fait rapport à ce sujet dans le document [A/72/116](#), conformément aux paragraphes 47 à 55 de la résolution [71/262](#).

c) Numérisation et mise en ligne d'anciens documents importants de l'Organisation des Nations Unies

Le Secrétariat a fait rapport à ce sujet dans le document [A/72/116](#), conformément aux paragraphes 81 à 85 de la résolution [71/262](#).

4. Dotation en effectifs

Le Secrétariat a fait rapport à ce sujet dans le document [A/72/116](#), conformément aux paragraphes 93 à 124 de la résolution [71/262](#).

5. Installations et accessibilité

a) Utilisation des locaux de l'ONU

Le Secrétariat a fait rapport à ce sujet dans le document [A/72/116](#), conformément aux paragraphes 10 à 12 de la résolution [71/262](#).

b) Accessibilité

Le Secrétariat a fait rapport à ce sujet dans le document [A/72/116](#), conformément aux paragraphes 34 et 35 de la résolution [71/262](#).

6. Évaluation de la qualité des services de conférence

Le Secrétariat a fait rapport à ce sujet dans le document [A/72/116](#), conformément aux paragraphes 40 à 45 et 106 à 112 de la résolution [71/262](#).

7 Organisation des travaux

Au paragraphe 20 de la section II.A de sa résolution [57/283 B](#), l'Assemblée générale a encouragé le Comité à maintenir à l'étude les règles régissant la participation d'observateurs à ses travaux.

8. Adoption du rapport et dates proposées pour la session d'organisation et la session de fond de 2018

Le Comité adoptera son projet de rapport pour 2017 et le projet de résolution sur le plan des conférences pour les soumettre à l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session. Il approuvera les dates proposées pour sa session d'organisation et sa session de fond de 2018.